



★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N° 45-2006/APS

Du 19 octobre 2006

AMPLIATIONS

HC	1
Com Del	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	2
Trésorier	1
Directions	11
JONC	1

DELIBERATION

**relative à l'approbation du Plan de Développement Touristique Concerté
de Nouvelle-Calédonie**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis des membres du comité de pilotage des Assises du Tourisme émis en séance du 14 décembre 2005 et validant les conclusions du Plan de Développement Touristique Concerté de la Nouvelle-Calédonie,

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 19 OCOTBRE 2006, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR
SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Le Plan de Développement Touristique Concerté de Nouvelle-Calédonie ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République et publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES